



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Budget 2018

Danville, le 31 janvier 2018

Lors de la séance spéciale du Conseil tenue le 31 janvier 2018, monsieur le maire Michel Plourde a déposé le budget 2018 de la Ville de Danville. Le budget 2018 prévoit une hausse du taux de taxation foncière de 3,9%. Ce dernier passera donc de 0,8628\$ du 100\$ d'évaluation à 0,8964\$ du 100\$ d'évaluation. Le taux pour les services d'égout est ajusté et passe de 120\$ à 123,80\$ pour le secteur de Danville, tandis que pour les secteurs d'Asbestos, la taxe reste inchangée à 120\$. Pour ce qui est de la taxe d'aqueduc, celle-ci passera de 260\$ à 267,66\$ pour le secteur de Danville et elle reste inchangée à 181\$ pour les secteurs d'Asbestos. La taxe d'ordure passe quant à elle de 224\$ à 227,60\$ pour l'ensemble du territoire. Les réajustements des taxes de services ont été effectués afin d'alléger le fardeau de taxation des propriétaires d'immeubles à revenus. En effet, dans le passé, un propriétaire d'un immeuble de 5 logements payait 1 taxe de chacun des services par unité d'habitation. Avec le budget 2018, le conseil de ville est venu ajuster les taxes des immeubles de 4 unités et plus afin qu'un facteur de 0,85 soit appliqué pour chacune des unités. Cela vient alléger le fardeau de taxation de ces propriétaires et rend Danville plus attrayante pour d'éventuels investisseurs désirant construire des immeubles à revenus sur le territoire. C'est également une façon pour le Conseil de ville de préserver la valeur des immeubles à revenu du territoire, explique le maire Michel Plourde, puisque lors de la vente de ces immeubles, le montant de taxe à acquitter pour les services créait un frein à la transaction et ouvrait la porte à des négociations pour un prix à la baisse de l'immeuble.

Pour ce qui est du taux de base, celui-ci passe de 115\$ à 120\$ pour l'ensemble du territoire. Ainsi, pour les citoyens du secteur de Danville, une hausse de 2% du coût des services s'ajoute à la hausse de 3,9% du taux de taxation foncière.

Le budget 2018 comporte également une taxe spéciale pour des travaux à réaliser à l'usine de traitement de l'eau potable. En effet, la municipalité réalisera d'importants travaux d'amélioration au cours de l'été 2018 dont le remplacement du décanteur ainsi que le remplacement des deux pompes d'eau brute. Ces travaux seront réalisés grâce à un financement du programme TECQ. Par contre, la municipalité désire ajouter un projet de remplacement de panneaux de contrôle à l'usine de filtration, ce qui permettra un meilleur contrôle à distance de l'usine et une meilleure efficacité dans la gestion du temps des employés. Ce projet s'élève à un montant de 35 000\$ et afin d'en acquitter les coûts, une taxe spéciale de 38,21\$ est imposée pour toutes les unités raccordées au réseau d'aqueduc de la municipalité. Ceci est une taxe unique pour l'année 2018 et elle ne sera pas récurrente. Considérant cette taxe spéciale, c'est donc une hausse totale de 53,27\$ qui sera imposée à chaque unité bénéficiant de tous les services dans le secteur Danville.

Afin de conclure son budget, la Ville de Danville envisage de recevoir 2,518 M\$ en taxes foncières; 1,417 M\$ en taxe de services, 856K\$ en revenus locaux divers tels que droits pour l'émission de permis, contrat de déneigement de routes sous la juridiction du ministère des Transports du Québec, inscription aux loisirs municipaux, droits de mutation, amendes sur jugements de la cour, arriérés de taxes, droits de carrières et sablières, etc. La Ville de Danville recevra également 312K\$ en péréquation et 306K\$ en subvention provinciale pour l'entretien de son réseau routier local. Le budget ne prévoit pas d'appropriation au surplus accumulé.

Au total, c'est un revenu de 5,698M\$ qui est attendu pour l'année 2018, une augmentation de 59K\$ par rapport au budget 2017.

Le remboursement de la dette pour 2018 sera de 465K\$ comparativement à 411K\$ en 2017. Cette somme représente 8,15% du budget 2018. La hausse du remboursement de la dette est en lien avec le financement permanent des règlements d'emprunt 156-2016 (achat d'équipement de voirie), 154-2016 (acquisition et démolition du 29-31, rue du Camel) et 159-2016 (acquisition d'une unité d'urgence pour le service incendie).

« Le nouveau conseil de ville de Danville a dû prendre la difficile décision d'augmenter le taux de taxation de la municipalité pour 2018 considérant une augmentation des coûts des services de la Sûreté du Québec, une augmentation des coûts pour les services de la MRC des Sources, une augmentation des frais liés au remboursement de la dette de la municipalité, en plus de l'augmentation générale du coût de la vie. Le Conseil 2018-2021 s'engage à maintenir ses efforts afin d'effectuer de l'entretien préventif et pour remplacer les équipements désuets de la municipalité. Des investissements réguliers dans nos infrastructures permettront de prolonger la durée de vie de celles-ci et réduiront les coûts à long terme tout en nous permettant de maintenir les services offerts à la population. Encore une fois, j'aimerais vous remercier de la confiance que vous me portez en tant que maire pour ce nouveau mandat et j'aimerais remercier toute mon équipe d'employés-cadres et de conseillers municipaux, lesquels ont tous participé au processus d'élaboration du budget 2018 » conclu le maire.

Pour toute question, vous pouvez contacter : Michel Plourde, maire de Danville 819-571-3711 / Caroline Lalonde, directrice générale de la ville de Danville 819-839-2771 poste 23

BUDGET 2018 EN BREF

REVENU	2017	2018	ÉCART	% de l'an passé
Revenus de taxes foncières	2 400 517,00	2 508 874,96	108 357,96	4,51%
Revenus de taxes réajusté en cours d'année		10 035,50	10 035,50	
Autres revenus de taxes	1 402 472,00	1 417 482,87	15 010,87	1,07%
Revenus de source locale	944 403,00	856 702,00	(87 701,00)	(9,29%)
En lieux de taxes	27 500,00	32 000,00	4 500,00	16,36%
Transferts inconditionnels	280 000,00	312 533,00	32 533,00	11,62%
Transferts/subventions conditionnelles	584 213,00	560 965,00	(23 248,00)	(3,98%)
Appropriation de surplus/réserve	0,00	0,00	0,00	0%
TOTAL	5 639 105,00	5 698 593,83	59 488,83	1,05%
DÉPENSES				
Administration générale	684 165,00	711 319,63	27 154,63	3,97%
Sécurité publique	662 488,00	696 894,00	34 406,00	5,19%
Transport routier	1 962 300,00	1 941 737,20	(20 562,80)	(1,05%)
Hygiène du milieu	1 074 328,00	1 075 261,00	933,00	0,09%
Aménagement et urbanisme	315 063,00	245 678,00	(69 385,00)	(22,02%)
Loisirs et culture et bâtiments	460 860,00	462 131,00	1 271,00	0,28%
Remboursement de la dette	411 126,00	464 648,00	53 522,00	13,02%
SOUS-TOTAL	5 570 330,00	5 597 668,83	27 338,83	0,49%
IMMOBILISATION				
Administration	0,00	10 500,00	10 500,00	
Sécurité publique	28 500,00	20 150,00	(8 350,00)	(29,30%)
Transports	0,00	0,00	0,00	
Hygiène du milieu	35 000,00	65 000,00	30 000,00	85,71%
Urbanisme et Développement	0,00	0,00	0,00	
Loisirs	0,00	0,00	0,00	
Réserve	5 275,00	5 275,00	0,00	0,00%
SOUS TOTAL	68 775,00	100 925,00	32 150,00	46,75%
TOTAL	5 639 105,00	5 698 593,83	59 488,83	1,05%

TAUX DE TAXATION MUNICIPALE

Foncier	
2017	0,8628
2018	0,8964
Écart	0,0336
%	3,90 %

COÛTS DES SERVICES SECTEUR OUEST - VILLAGE

	AQUEDUC	ÉGOUTS	ORDURES	TAUX DE BASE	TAXE SPÉCIALE	COUT TOTAL
2017	260\$	120\$	224\$	115\$	0\$	719\$
2018	267,66\$	123,80\$	227,60\$	120\$	38,21\$	777,27\$
ÉCART	7,66\$	3,80\$	7,97\$	5\$		58,27\$
%	3%	3%	4%	4%		8,10%

COÛTS DES SERVICES SECTEUR EST - BOUDREAU, PLEIN-AIR, PINARD

	AQUEDUC	ÉGOUTS	ORDURES	TAUX DE BASE	COUT TOTAL
2017	181\$	120\$	224\$	115\$	640\$
2018	181\$	120\$	227,60\$	120\$	648,60\$
ÉCART	0\$	0\$	3,60\$	5\$	8,60\$
%	0%	0%	4%	4%	1,35%